



### Prise en charge des adhérents mineurs lors de la pratique de l'athlétisme

#### Rappel des règles :

Le Stade Auxerrois Athlétisme est responsable de l'enfant mineur à partir du moment où celui-ci est confié à la personne en charge de l'activité et ce, jusqu'à la fin de l'activité prévue. Au terme de l'activité, la responsabilité des enfants incombe à nouveau aux parents ou toutes autres personnes qu'ils auront désignées. Aucun départ ne devra être accepté sans la présence du responsable légal ou d'une personne autorisée par celui-ci. Une autorisation de laisser partir seul un enfant mineur doit être signée par le responsable légal.

#### Autorisation pour L'ENFANT de QUITTER SEUL le Stade Auxerrois à la fin de son activité sportive

Je soussigné(e) (père, mère, représentant légal\*) ..... , autorise ma fille/mon fils\* (nom, prénom) ..... à quitter le Stade Auxerrois après son entraînement d'athlétisme tous les ..... (jours concernés) pour la saison sportive 2017/2018

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature :

\* Rayer les mentions inutiles

#### Autorisation pour VENIR CHERCHER UN ENFANT MINEUR

Je soussigné(e) (père, mère, représentant légal\*) ..... , autorise les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher mon enfant à la fin de son activité sportive des ..... (jours concernés) au stade d'athlétisme pour la saison sportive 2017/2018

Nom des personnes autorisées	Lien avec l'enfant (grand-mère, voisin, oncle,...)	Téléphone

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature :

\* Rayer les mentions inutiles

#### CERTIFICAT MEDICAL (si besoin)

Je soussigné (e), Docteur .....

Certifie que l'examen clinique ce jour de ..... né (e) le .....

Demeurant .....

Confirme l'absence de contre-indication à la pratique du SPORT EN COMPETITION.

Date : .....

Signature et cachet du médecin :